

La conduite et le permis

La conduite et le permis

Quelques informations concernant les règles de conduite d'un camping-car en Suisse

Règles de conduite de base en Suisse

Le conducteur doit toujours être sur le côté droit de la route, priorité à droite

Il est impératif d'avoir sur soi son permis de conduire national. Si le permis n'est pas rédigé en français, anglais, allemand ou italien, il faudra obtenir un permis de conduire international.

Le trafic se fait dans le sens contraire des aiguilles d'une montre dans les ronds-points

Tous les occupants d'un camping-car doivent porter une ceinture de sécurité, à l'avant comme à l'arrière. Les enfants de moins de 12 ans ou de taille inférieure à 1,50m doivent voyager dans un siège enfant ou siège bébé de norme ECE44.03

Toujours effectuer les dépassements par la gauche et prévoir une longue distance avant de se rabattre surtout devant un camion

Depuis 2014, l'allumage des feux de croisement de jour comme de nuit est obligatoire.

L'utilisation du téléphone portable au volant et du kit mains libres sont interdits en Suisse.

La vitesse pour les camping-cars est limitée à :

- zones résidentielles : 30 km/h en ville
- conduite en ville et agglomération : 50km/h ou 60km/h
- en dehors de l'agglomération : 80 km/h
- autoroute : 120 km/h

Le taux légal d'alcool dans le sang doit être inférieur à 0.5 g/l. Dans le cas contraire des poursuites judiciaires sont engagées.

En cas d'accident, appeler prioritairement le 112

Attention : la signalisation verticale et horizontale diffère d'un pays à un autre. Soyez vigilant et adaptez votre conduite !

Ces informations sont données à titre purement indicatif et peuvent changer, renseignez-vous si nécessaire avant votre road trip.